

*Affaires courantes*

L'ambassade du Canada demande l'aide des autorités syriennes pour obtenir sa libération.

24 août 1988—Une note diplomatique est envoyée à l'ambassade d'Iran à Ottawa demandant l'aide du gouvernement iranien dans l'affaire de l'enlèvement de M<sup>me</sup> Haddad.

7 nov. 1988—Une note diplomatique est reçue de l'ambassade d'Iran à Ottawa. On y affirme que M<sup>me</sup> Haddad n'est pas détenue par le Hezbollah et que l'Iran ignore où elle se trouve.

31 août 1990—Lors d'un appel téléphonique et dans une lettre envoyée à la même date, Constantin Haddad indique avoir certains renseignements selon lesquels sa mère serait libérée dans les 20 jours. Il demande que des documents de voyage soient préparés pour elle en prévision de son retour au Canada. Ses renseignements sont transmis le 4 septembre 1990, par telex à l'ambassade du Canada à Damas, qui reçoit instruction d'offrir l'aide consulaire requise.

29 Oct. 1991—L'ambassade du Canada à Damas envoie une note diplomatique au ministère des Affaires étrangères du Liban pour lui demander de l'aider à trouver M<sup>me</sup> Haddad.

31 Oct. 1991—L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. Yves Fortier, fait parvenir une lettre à M. Giandomenico Picco, adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, responsable des affectations spéciales, pour lui demander d'aider à retrouver M<sup>me</sup> Haddad.

11 nov. 1991—L'ambassadeur Fortier reçoit une lettre de M. Picco l'assurant que le Secrétaire général accorde une grande importance à la libération de tous les otages et des victimes d'enlèvement, et qu'il poursuivra ses efforts jusqu'à ce que le problème soit résolu.

26 nov. 1991—Une rencontre a lieu entre M<sup>me</sup> Ruth Archibald, chef de cabinet de la Ministre, et Constantin Haddad ainsi que deux membres du comité formé pour obtenir la libération de M<sup>me</sup> Haddad, M<sup>me</sup> Angéline Fournier-Tombs et M. John Humphrey. M<sup>me</sup> Archibald indique au Comité que le Ministère est déterminé à suivre toutes les pistes pour trouver M<sup>me</sup> Haddad.

6 déc. 1991—L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies rencontre le chargé d'affaires iranien à l'ONU. Des lettres de suivi sont envoyées le jour même aux chefs de mission de l'Iran, de la Syrie et du Liban.

9 déc. 1991—L'ambassade du Canada à Washington fait parvenir une note diplomatique au département d'État américain le priant de demander aux otages américains rentrant aux États-Unis s'ils sont au courant de la situation de M<sup>me</sup> Haddad. La question est soulevée la même semaine dans le cadre d'une rencontre portant sur un autre sujet.

10 déc. 1991—L'ambassadeur du Canada au Liban et en Syrie, M. Martin Collacott, rencontre des hauts fonctionnaires libanais à Beyrouth. Le ministre de l'Intérieur l'assure qu'il accorde toute l'attention voulue à cette affaire et s'engage à recueillir des renseignements pour un rapport final.

Le ministre des Affaires étrangères promet que son ministère fournira tout renseignement utile.

Le cheik Fadlallah, leader spirituel du Hezbollah, affirme ne rien savoir du cas de M<sup>me</sup> Haddad, répète que le Hezbollah ne participe à aucune prise d'otages, qu'il s'agisse de Libanais ou d'étrangers. Il s'engage toutefois à transmettre au gouvernement canadien tout renseignement que son organisation pourrait obtenir.

Question n<sup>o</sup> 182—M. McGuire:

À la suite de l'écrasement récent de l'appareil Hercules CC130 près de Alert, dans les Territoires du Nord-Ouest, a-t-on dépêché des hélicoptères CH113/113A Labrador sur les lieux de l'accident depuis les bases de Gander et de Greenwood, en Nouvelle-Écosse, et de Trenton, en Ontario, et, dans l'affirmative, a) où se trouvaient ces appareils au moment du sauvetage des survivants, b) quel type d'hélicoptère a servi au transport des survivants, c) le gouvernement entend-il remplacer le CH113/113A au cours des quelques prochaines années?

**M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Suite à l'écrasement du Hercules CC-130 près d'Alert (T.N.O.), des hélicoptères Labrador CH113/113A ont été envoyés sur les lieux en provenance de Gander (T.N.) Greenwood (N.E.) et de Trenton (Ont.).

a) Au moment où l'hélicoptère de sauvetage CH-135 «Twin Huey» est arrivé sur les lieux (voir b) ci-dessous), les hélicoptères Labrador se trouvaient aux endroits suivants:

(1) Le Labrador de Gander était hors d'état d'usage à Iqaluit (T.N.O.) (Frobisher Bay), à cause de problèmes mécaniques survenus au cours de son vol vers le lieu de l'écrasement;

(2) Le Labrador de Greenwood était revenu à Greenwood, en raison des mauvaises conditions météorologiques; et